

DELIBERATION N° 79/139 : GROUPE PRIMAIRE LUDRES-CENTRE/CONSTRUCTION D'UN PREAU

Sur proposition de Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à signer avec l'entreprise CRACCO, un avenant N° 2 au marché d'entreprise générale, concernant la construction du groupe scolaire LUDRES-CENTRE 10 classes ; ledit avenant N° 2 est passé en vue de la construction d'un préau pour une dépense H.T. de 66 702 F 75, soit T.T.C. 78 442 F 43 de travaux supplémentaires.